

## Exemple d'une réclamation faite par un particulier

Édition d'octobre 2024



## SCÉNARIO D'UNE RÉCLAMATION FAITE PAR UN PARTICULIER

L'exemple suivant est librement inspiré de l'incident du *Lucien Paquin*, survenu en mars 1991.<sup>1</sup>

Le 16 octobre 2019, à 15 h 30, le *Big Hauler*, un navire transporteur de marchandises générales, s'amarré au quai d'une raffinerie de pétrole à Dartmouth (Nouvelle-Écosse), pour s'avitailer de 250 tonnes de mazout lourd (IFO 380). De propriété canadienne, le navire a une jauge brute de 7 500 et une longueur de 115 mètres. D'après l'horaire, l'avitaillement est censé être terminé à 22 h 00, et le navire doit quitter Halifax à 22 h 30 (marée haute à 22 h 47), à destination de Calais, en France.

L'avitaillement se termine comme prévu et le navire quitte le quai à 22 h 30. Le temps est couvert, avec une faible pluie intermittente, une température de 8°C, et des vents du nord-ouest de 10 à 15 noeuds. Au moment du départ, le pilote observe quelques petites nappes foncées dans l'eau et les signale au centre du trafic maritime d'Halifax. La raffinerie de pétrole intervient et nettoie plusieurs nappes de mazout lourd. La Sécurité maritime de Transports Canada fait enquête et constate que le *Big Hauler* n'a causé aucun déversement, et le pilote confirme qu'il n'a vu aucun signe de déversement sur le pont ni d'hydrocarbures ayant souillé la coque du navire. La Garde côtière canadienne (GCC) surveille les travaux de nettoyage effectués par la raffinerie de pétrole, mais elle demande à Transports Canada de signaler le navire aux autorités françaises pour qu'elles en fassent l'inspection. Transports Canada autorise le *Big Hauler* à se rendre à destination et le navire prend la mer.

À 7 h 30 le jeudi 17 octobre, le Centre des opérations régionales de la GCC commence à recevoir des appels d'un club nautique local, situé à environ 0,75 mille marin au sud-est du quai de la raffinerie de pétrole. À leur arrivée au club nautique, plusieurs propriétaires de bateaux constatent que la coque de leur bateau est souillée par du mazout lourd très visqueux.

Les propriétaires des bateaux touchés prennent des dispositions avec le club nautique pour sortir de l'eau leurs bateaux souillés par les hydrocarbures. Les bateaux sont mis sur des berceaux, sous lesquels on place des bâches couvertes de matelas absorbants. Les bateaux sont nettoyés à la vapeur, et les bateaux et berceaux sont ensuite décontaminés. Enfin, les bateaux et les berceaux sont essuyés et le matériel contaminé est mis au rebut. Étant donné que les bateaux sont de différentes tailles, les frais de nettoyage sont répartis proportionnellement entre les propriétaires des bateaux.

À l'arrivée du navire à Calais, les autorités françaises font une inspection sous-marine de la coque du *Big Hauler* et découvrent que le bouchon d'un réservoir de carburant de tribord est manquant. La partie immergée de la coque autour du bouchon manquant est souillée par des résidus de mazout lourd (IFO 380).

---

<sup>1</sup> Ce scénario hypothétique détaillé sert à illustrer pleinement le contexte de l'exemple de petite réclamation qui suit. À noter que dans le cadre du processus des petites réclamations, les demandeurs ne posséderont habituellement pas autant d'information détaillée, et ne sont pas obligés de fournir autant de renseignements à l'administrateur.

## EXEMPLE D'UNE PETITE RÉCLAMATION PRÉSENTÉE PAR UN PARTICULIER

### A. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR : PARTICULIER

Nom complet : **Ryan Greenough**

Téléphone : **902-555-8435**

Courriel : **rg8435@webnet.ca**

Adresse : **55, avenue James, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 3Z8**

Identification :



### B. DESCRIPTION DE L'INCIDENT

Je suis arrivé à mon club nautique, situé à Dartmouth (Nouvelle-Écosse), peu après l'heure du petit déjeuner le 17 octobre 2019. Un autre membre du club m'avait appelé pour me dire que la coque de mon voilier était couverte de mazout lourd autour de la ligne de flottaison. À mon arrivée, la direction du club nautique m'a expliqué qu'on croyait que le mazout avait été déversé par le *Big Hauler*, un gros navire de charge qui s'était avitaillé en carburant la veille au soir, au quai de la raffinerie à proximité du club nautique.

Plus tard dans la matinée, le président du club est arrivé et a dit qu'il allait permettre aux membres de nettoyer leurs bateaux au club nautique, selon les dispositions que nous avons prises. Il avait été décidé que les bateaux seraient sortis de l'eau à l'aide d'une grue et déposés sur des berceaux pour être nettoyés à la vapeur. Des matelas absorbants seraient placés sous les bateaux durant le nettoyage, et tous les frais associés seraient répartis proportionnellement entre les membres touchés.

Mon voilier, un Bénéteau de 45 pieds d'une valeur d'environ 325 000 \$, a été sorti de l'eau le lendemain de l'incident et nettoyé le 19 octobre. Le processus de nettoyage a duré 4 heures.

Je crois comprendre que le navire ayant causé le déversement d'hydrocarbures est de propriété canadienne, mais je ne sais pas du tout comment trouver son propriétaire et je ne me vois pas recourir aux tribunaux pour être dédommagé.

### C. DESCRIPTION DES DOMMAGES RÉCLAMÉS

Je réclame les frais que j'ai engagés pour sortir mon voilier de l'eau et le nettoyer afin d'enlever les résidus de mazout lourd. Le montant total de ma réclamation s'élève à 5 257,00 \$.

Voici une répartition détaillée de mes frais :

Services d'une grue (1 heure)	125,00 \$
1 rouleau de barrage absorbant	120,00 \$
2 paquets de matelas absorbants	70,00 \$
4 ouvriers pendant 4 heures (85,00 \$ l'heure chacun)	1 360,00 \$
Laveuse à pression portative, au prix de 50,00 \$ l'heure (4 heures)	200,00 \$
Enlèvement du matériel absorbant, y compris le transport	175,00 \$
Remplacement de 5 défenses souillées, au prix de 75,00 \$ chacune	375,00 \$
200 pieds d'amarres souillées, au prix de 5,30 \$ le pied	1 060,00 \$
1 bâche renforcée	1 087,00 \$
4 habits de pluie souillés, au prix de 150,00 \$ chacun	600,00 \$
1 paquet de chiffons	50,00 \$
2 rouleaux de ruban adhésif	<u>35,00 \$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>5 257,00 \$</b>

### D. ATTESTATION

Signature de la personne qui fournit l'attestation :



Printed full name of Attestor: **Ryan Greenough**

Lieu de l'attestation : **Dartmouth (Nouvelle-Écosse)**

Date de l'attestation : **22 novembre 2019**

Signature du témoin :



Nom complet en majuscules du témoin : **John Bauer**

Téléphone du témoin : **902-555-8535**

Courriel du témoin : **jb8535@webnet.ca**

Adresse du témoin : **65, avenue James, Dartmouth (N.-É.) B2Y 3Z8**